

CONSERVATOIRE DE MONTLUÇON COMMUNAUTÉ

MODALITÉS DE FACTURATION

REINSCRIPTIONS - INSCRIPTIONS

Les modalités de facturation varient en fonction des cours et du lieu de résidence des familles :

A. RÉSIDENTS DE MONTLUÇON COMMUNAUTÉ, RÉSIDENTS DU DÉPARTEMENT

- Lors de votre réinscription ou inscription en ligne, vous devez joindre à votre dossier dûment renseigné les justificatifs suivants :
 - Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture d'électricité, de gaz ou de téléphone),
 - Une photo d'identité récente,
- L'avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024, à transmettre au conservatoire, dès réception et avant le 30 septembre.
- En l'absence de justificatifs, le tarif maximal hors département sera appliqué de manière définitive.

B. RÉSIDENTS HORS DEPARTEMENT ET ELEVES INTERNES DANS UN ETABLISSEMENT SCOLAIRE DE MONTLUÇON

Participant par leur fiscalité à la vie de Montluçon communauté ou du département, ou ayant un enfant élève au Conservatoire André Messager, interne dans un des établissements scolaires de Montluçon communauté :

- Fournir les mêmes justificatifs (voir ci-dessus) ainsi que votre dernière taxe foncière sur Montluçon Communauté ou le département, ou l'attestation de l'enfant en qualité d'interne.

- Toute démission doit faire l'objet d'un courrier adressé au directeur du conservatoire.
- Pour les élèves souhaitant louer un instrument au Conservatoire, la location est payable en totalité quelle que soit la durée effective de cette dernière et ne peut se faire sans la remise préalable d'une attestation d'assurance.